

PRÉSENTATION D'AÉMA GROUPE

Aéma Groupe est né en janvier 2021 de l'ambition partagée entre la Macif et AÉSIO mutuelle de créer le premier groupe mutualiste de protection français. Rejoint en septembre 2021 par Abeille Assurances, Aéma Groupe, 5ème groupe d'assurance en France, est présent sur l'ensemble des métiers de l'assurance. Il couvre les besoins de protection de 11 millions de personnes et répond aux besoins assurantiels et serviciels de 1 français sur 6. La création d'Ofi Invest, en septembre 2022, permet également au groupe de renforcer son positionnement sur le marché de la gestion d'actifs. Avec 200 milliards d'encours gérés, le groupe place près de 10% de l'épargne en assurance vie française.

UN PLAN D'ADAPTATION NÉCESSAIRE FACE À L'INSÉCURITÉ CLIMATIQUE GRANDISSANTE DES FRANÇAIS

En tant que groupe mutualiste, nous sommes tenus d'engager un dialogue transparent et exigeant avec les pouvoirs publics, afin que nous puissions continuer de jouer notre rôle d'amortisseur social face à ces multiples crises. Notre modèle, démocratique et ancré dans les territoires, nous permet de faire remonter au monde politique les besoins actuels et futurs des citoyens français, de pointer les anomalies réglementaires et de formuler des propositions pour garantir au plus grand nombre la meilleure protection possible.

Nous sommes aujourd'hui à l'heure de grands choix politiques et de société, où chacun doit prendre sa part. Aéma groupe est au rendez-vous, en mobilisant ses experts issus de toutes ses entités afin de proposer des solutions concrètes issues de nos valeurs mutualistes. Ainsi, nous avons activement contribué ces dernières années aux travaux de place, aux missions gouvernementales (rapports dits Ledoux et Langrenay) et aux initiatives parlementaires (notamment la proposition de loi visant à assurer l'équilibre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles).

Aéma Groupe salue donc la mise en place de ce 3e PNACC et souhaite apporter sa contribution dans le cadre de cette consultation publique. En effet, l'insécurité climatique est une véritable bombe sociale en gestation et notre régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (régime CatNat) est à bout de souffle. Cette contribution vise donc à proposer des solutions pour maintenir une France vivable et habitable dans les décennies à venir sans remettre en cause la solidarité nationale face au dérèglement climatique. Sans prise de conscience rapide, cette crise de la protection pourrait bien évoluer en colère sociale nourrie par un sentiment d'abandon et de nouvelles fractures territoriales.

PROTÉGER LA POPULATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Préserver la soutenabilité d'un régime unique en Europe

Le régime CatNat français, dispositif public-privé unique en Europe, permet un degré de **solidarité climatique entre territoires**. Ce régime est désormais à la merci d'événements météorologiques extrêmes plus intenses et plus fréquents pouvant excéder les capacités de son modèle. Sur les 4 dernières années, la sinistralité climatique atteint en moyenne 6 milliards d'euros par an, largement supérieure à celle de la décennie précédente. Face à la multiplication des sinistres climatiques, **s'assurer coûtera mécaniquement de plus en plus cher**. La décision du Gouvernement d'**augmenter en 2025 la surprime dans les contrats d'assurance dommages** (12 % à 20 % pour les contrats habitation et 6% à 9% pour l'automobile), ne permet d'apporter qu'une **réponse de court terme**.

Préserver le régime Catnat est indispensable afin de **préserver la mutualisation des risques** et de **ne pas voir émerger une France divisée entre celles et ceux qui auront les moyens d'être bien protégés et les**

autres, qui resteraient particulièrement vulnérables face à la multiplication des aléas climatiques. Cela suppose de **mieux connaître les risques naturels** auxquels les Français sont et seront confrontés. La **création de l'Observatoire des risques naturels** confié à la Caisse centrale de réassurance est donc à saluer, et doit permettre d'**améliorer de manière prospective, harmonisée et partagée** notre connaissance du risque.

En ce sens, **alors que d'autres régions du globe voient des assureurs se retirer de territoires entiers**, nous sommes particulièrement inquiets d'un danger relevé dans le rapport de T. Langrenoy quant à la **réglementation européenne FIDA qui constitue une menace pour notre régime**. En effet, **de nouveaux acteurs** (GAFAM, BATX, Insurtech...) pourront, grâce à cette meilleure cartographie des risques, **se focaliser sur les zones à plus faible exposition et donc bénéficier d'un avantage concurrentiel sans contribuer à la solidarité du régime Catnat**.

- *Pérenniser le financement du régime dans les années à venir à travers un dialogue transparent avec l'Etat*
- *Préserver le périmètre actuel du régime afin de ne pas déstabiliser l'ensemble d'un système qui a prouvé maintes fois sa pertinence*
- *Intégrer dans le cadre des travaux de l'Observatoire des risques naturels les différents scénarii climatiques et une meilleure compréhension de l'ensemble des aléas naturels, y compris la grêle et les inondations*
- *Protéger le régime d'initiatives législatives et de pratiques privées susceptibles de porter atteinte à la mutualisation des risques*

Faire de la prévention une véritable stratégie de politique publique au coeur du régime Catnat

La hausse incontournable des tarifs de l'assurance posera rapidement la question de son acceptabilité sociale, d'autant plus si ce phénomène se conjugue à un refus croissant de certains acteurs d'assurer certaines zones fortement exposées. **Les efforts que les Français devront supporter pour continuer à se protéger doivent nécessairement alimenter un renforcement de la prévention individuelle et collective face aux aléas climatiques, tout améliorant leur accompagnement en cas de sinistre à travers un partage de sort entre les pouvoirs publics et les assureurs.**

A ce titre, **le fonds Barnier, aujourd'hui peu connu et utilisé, doit devenir un levier stratégique de prévention et de résilience** pour les territoires et les citoyens, notamment en **réintroduisant une cohérence entre le montant de la taxe et celui du fonds (300 M€ annoncés contre 450 M€ collectés en 2025 par les assureurs et affectés au budget général de l'Etat)**. Or, selon la CCR, **1 euro investi par le fonds Barnier réduit de 8 euros les dommages qui seront à indemniser.**

De même, il est **indispensable et urgent de consacrer dans la loi plusieurs propositions** issues des différentes initiatives parlementaires et missions gouvernementales relatives au régime Catnat, dont certaines **portées depuis plusieurs années par la profession ou déjà appliquées de manière informelle** et qui sont **nécessaires afin de mieux préparer la population en cas d'aléas climatiques et mieux accompagner les sinistrés, tant dans le financement de mesures préventives que dans la simplification des démarches.**

Enfin, Aéma Groupe souligne le **risque pour certains territoires d'effets de bord liés à une meilleure cartographie des risques**. D'une part, certains acteurs pourraient utiliser ces données pour développer des **stratégies de segmentation géographique** remettant en cause la solidarité du régime. D'autre part, il existe un **risque de décote sensible de certains territoires** et la perte de valeur significative de certains biens. Des gardes-fous doivent être travaillés de manière transparente entre toutes les parties prenantes afin de ne pas laisser une partie de la population sans protection.

- **Faire du fonds Barnier un levier stratégique de prévention sur l'ensemble du territoire**
 - ◆ Porter sa dotation à hauteur des sommes collectées par les assureurs (450 M€)
 - ◆ Simplifier les démarches administratives et renforcer la visibilité de cet outil
 - ◆ Élargir les critères d'éligibilités sur le périmètre existant
 - ◆ Inclure explicitement le retrait-gonflement des argiles (RGA) dans le champ d'action
- **Mieux protéger les assurés et simplifier les démarches administratives**
 - ◆ Supprimer l'application multiple des franchises en cas de succession d'aléas naturels sur le même territoire
 - ◆ Prévoir la possibilité de saisir le Bureau central de tarification par voie électronique
 - ◆ Protéger les particuliers des effets de bord liés à l'amélioration et la consolidation des données climatiques
- **Créer un prêt à taux zéro permettant de réaliser des travaux de prévention des risques afin de soutenir les ménages les plus précaires et particulièrement exposés**
- **Mieux articuler les dépenses de prévention et les dépenses de rénovation énergétique**
 - ◆ Conditionner l'octroi de MaPrimeRénov' lors de travaux de rénovations énergétiques globales dans les zones fortement exposées à la réalisation de travaux de prévention des risques
 - ◆ Compléter la mission d'accompagnement à la rénovation énergétique assurée par les structures agréées « Mon Accompagnateur Rénov' » en y incluant une assistance au repérage des risques constructifs associés au phénomène de retrait-gonflement des argiles

Renforcer la résilience du secteur assurantiel français

Le régime CatNat arrive à la limite de ce qu'il est capable de supporter : **l'évolution de la provision d'égalisation de la CCR**, matelas de sécurité pour faire face à des événements exceptionnels **sans solliciter la garantie de l'Etat** fond à vue d'œil depuis 2017 et **tend vers 0 en 2024**. Dans le même temps, **les réassureurs** (qui protègent les assureurs contre la fréquence ou l'intensité anormales des sinistres) **se désengagent depuis deux ans des risques climatiques**, sous une contrainte financière de rentabilité. **Sauf évènement très localisé, ces acteurs n'interviennent plus sur les événements dont le coût pour le marché est inférieur à 1,5 Md €.**

A risque constant, **les prix pour les assureurs ont augmenté de +55% en 2 ans** (près de +38% en 2023, et de +12% en 2024). **Dans un contexte général de protection du pouvoir d'achat, le marché de l'assurance n'a pas augmenté les tarifs au-delà de l'inflation** et n'a pas répercuté cette hausse du coût de la réassurance sur les assurés en assumant par ailleurs l'essentiel de l'augmentation de la rétention. **Face à ces restes à charge et tarifs en forte hausse et des conditions de réassurance brutalement durcies pour les assureurs sur les risques climatiques, la question de l'assurabilité de certains risques et territoires se pose.**

- **Permettre aux assureurs français de continuer à protéger les populations en mettant en place les mécanismes financiers et fiscaux en termes de provisions nécessaires à leur activité**

ASSURER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES, DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES ESSENTIELS

Faire de l'aménagement du territoire une priorité des finances publiques

La question de l'aménagement du territoire est au cœur de la protection des Français, et nécessite des réglementations et des investissements en infrastructures qui ne peuvent pas dépendre uniquement du secteur privé. L'adaptation de nos territoires est indispensable pour préserver non seulement l'assurabilité des Français, mais aussi l'habitabilité de l'ensemble du territoire.

Les collectivités locales, par leur rôle d'aménageurs du territoire, sont un maillon essentiel et doivent être accompagnées par l'Etat et toutes les parties prenantes pour mettre en œuvre des politiques publiques adaptées. **Le financement de constructions d'infrastructures de protection ou d'aménagement du territoire doit donc être une politique budgétaire prioritaire.** De même, **les investissements publics ne devraient financer que des projets satisfaisant des critères de résilience climatique.** Par ailleurs, **ces politiques publiques doivent être mises en cohérence avec une autre politique d'aménagement du territoire : le zéro artificialisation nette (ZAN).** Cet objectif doit être préservé car **l'artificialisation des sols peut aggraver certains aléas climatiques**, en premier lieu les inondations.

- *Prioriser le financement d'infrastructures de résilience climatique dans les politiques budgétaires et ne pas financer d'autres projets publics ne remplissant pas des critères de résilience climatique*
- *Ne pas remettre en cause les objectifs de la politique d'aménagement du territoire liée à l'artificialisation des sols*

Renforcer la résilience des territoires face au risque sécheresse

Conséquence du dérèglement climatique, **plus de la moitié des maisons individuelles en France, soit 11,1 millions de maisons, sont potentiellement concernées par le Retrait-Gonflement des Argiles (RGA)**, qui provoque des fissures sur les maisons individuelles et fragilise leur structure. **Son impact financier sur le régime CatNat a explosé en 2022 pour s'élever à plus de 3 Mds €.** Sur les 30 prochaines années, **le montant des sinistres liés à la sécheresse pourrait tripler par rapport aux 30 dernières pour passer de 13,8 à 43,3 milliards d'euros en cumulé d'ici 2050.**

Si de nombreuses collectivités locales font déjà face aux conséquences du risque sécheresse, celles-ci, comme les particuliers, ne sont pas assez informées et formées de manière préventive. En l'état actuel du droit, l'état des risques lors d'une location ou d'une vente immobilière ne requiert **l'information de l'exposition du bien au risque RGA que s'il existe un plan de prévention des risques RGA alors que ces plans ne couvrent qu'environ 5 % des communes françaises.** De plus, **les normes de construction édictées par la Loi ELAN, déterminante pour immuniser les nouvelles constructions, s'avèrent manifestement insuffisantes car de nombreuses maisons commencent déjà à se fissurer.**

- *Mieux prévenir et accompagner les collectivités territoriales et les particuliers face au RGA*
 - ◆ Renforcer les règles de construction en zones exposées au phénomène de RGA afin de prévenir la survenance de sinistres sur les maisons neuves.
 - ◆ Prévoir la possibilité pour les collectivités locales d'intégrer le risque RGA dans les documents d'urbanisme pour les zones exposées.

- ◆ Inclure dans la pratique et les missions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) la promotion de la prévention des risques auprès du public.

Favoriser la mobilité des populations vulnérables dans les politiques d'adaptation des transports

Les transports sont des services essentiels qu'il faut adapter aux effets du changement climatique. **Alors que 15 millions de Français sont en situation de précarité mobilité, cette adaptation doit nécessairement prendre en compte les problématiques spécifiques des populations les plus fragiles et les plus éloignées des réseaux de mobilité déjà existants.** Les acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui ont développé une expertise en la matière, devraient être pleinement intégrés à la construction des politiques publiques afin de prendre en compte la réalité des usages.

- *Mettre à jour les référentiels techniques relatifs aux transports afin de ne plus construire une infrastructure de transport inadaptée au climat futur.*
- *Adapter en priorité les réseaux permettant une mobilité douce et les plus utilisés par les populations mal desservies*
- *Accroître le financement des mobilités solidaires sur l'ensemble du territoire*

ADAPTER LES ACTIVITÉS HUMAINES : ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, ÉCONOMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PAYS À +4°C

Mieux flécher l'épargne des Français vers des projets d'investissements dans les transitions, l'adaptation et la biodiversité

Accélérer le financement des transitions et de l'adaptation nécessite un financement stable et de long terme de l'économie réelle. Les professionnels de l'assurance, acteurs de la gestion de passifs longs (assurance vie, épargne retraite, prévoyance...) ont par nature la capacité à financer les besoins d'accompagnement sur un temps long s'agissant d'investissements permettant d'accélérer le verdissement de l'économie (énergies renouvelables, infrastructures, dette publique...). A ce titre, **61% des investissements réalisés par les assureurs dans le cadre de l'assurance vie se font au bénéfice des entreprises.**

Les investissements nécessaires à ces transitions et adaptation du territoire sont par nature risqués (risques financier, de construction, opérationnel, liquidité) et **impliquent un coût en capital élevé.** Et ce, alors que **les assureurs sont déjà limités dans le financement de la transition écologique du fait de leur gestion unilatérale du risque de liquidité des unités de compte**, particulièrement dans les investissements non cotés (capital investissement et dette privée) **pourtant sources de financement de PME et ETI dans les territoires. Un meilleur partage des risques entre les pouvoirs publics et les investisseurs institutionnels permettrait de favoriser la liquidité des unités de compte investies en private equity et donc d'instaurer la confiance nécessaire pour inciter les épargnants français à investir dans de tels supports.** Il permettrait un **accroissement de l'activité économique et des créations d'emploi dans tous les territoires**, ainsi qu'une

démultiplication des investissements nécessaires à la transition et à la réindustrialisation en faisant bénéficier la France d'un effet de levier fort pour un coût minimum.

De plus, en tant qu'acteur de référence de l'économie sociale et solidaire, Aéma Groupe souhaite souligner que **des solutions d'actionnariat solidaire pourraient également faire l'objet d'une attention particulière pour accompagner le financement des transitions et de l'adaptation.**

- *Mettre en place un mécanisme public de garantie partielle, conditionnelle et rémunérée pour les unités de compte les plus vertueuses et investies en private equity dans les contrats d'assurance-vie*
- *Encourager le développement de l'actionnariat solidaire (fiscalité, liquidité, acculturation...) pour le financement de projets dans les territoires*

Assurer la souveraineté économique de la France en favorisant le dialogue actionnarial

Face au dérèglement climatique et la volonté des épargnants de mettre leurs économies au service des transitions, les investisseurs institutionnels mettent en place des **politiques d'exclusion de certains secteurs de plus en plus ambitieuses**. En parallèle, **les grandes entreprises ne sont soumises à aucun devoir de réponse lorsque leurs actionnaires les interpellent à propos de leurs stratégies environnementales et sociétales** : un foisonnement de réglementations nationales et de jurisprudences datées entrave l'émergence d'une nécessaire démocratie actionnariale.

En conséquence, **de plus en plus d'investisseurs français, assureurs compris, renoncent à financer des fleurons nationaux agissant dans des secteurs indispensables pour assurer la souveraineté économique du pays**. En moins de 20 ans, l'actionnariat français des grandes entreprises cotées est passé de 72% à 34%.

- *Favoriser le dialogue actionnarial au sein des grandes entreprises françaises afin d'accompagner leur transition et préserver leurs centres de décision en France*

Faire entrer la société dans l'entreprise pour une économie française adaptée au dérèglement climatique

L'entreprise est désormais de plus en plus perçue comme acteur social. **Les prises de position se multiplient en faveur d'un « capitalisme responsable », respectueux de l'environnement et ancré dans la RSE, parmi les chefs d'entreprise eux-mêmes**. Cependant, les efforts pour mieux intégrer les valeurs sociales, solidaires et environnementales se heurtent parfois à un **modèle de gouvernance qui ne permet pas de changement systémique**. Si l'économie sociale et solidaire (ESS) ne constitue pas un exemple unique, ni même parfait, elle porte en elle un projet politique, un récit économique et une vision de l'entreprise permettant d'**associer plus étroitement économie et valeurs éthiques, entreprise et responsabilité sociétale**. L'aboutissement d'une démarche de responsabilité entrepreneuriale complète pourra cependant se trouver dans l'**invention d'un modèle de gouvernance démocratique permettant aux bénéficiaires d'exprimer leurs besoins et aux structures d'y répondre au plus juste**.

- *Systématiser l'ouverture des instances de gouvernance des entreprises à des représentants de la société civile et à ses parties prenantes, permettant d'administrer dans l'intérêt de l'entreprise et non de son actionnariat*

→ *Faciliter l'engagement bénévole des citoyens notamment dans les entreprises*

Simplifier les normes sans renoncer aux ambitions ESG

Si une **simplification des normes administratives et économiques est bienvenue pour assurer la compétitivité des entreprises françaises, notamment les PME et ETI**, Aéma Groupe souligne le **risque d'une volonté en France et en Europe de remettre en cause les avancées obtenues en termes de reporting extra-financier**. Alors que le secteur économique a besoin d'une stabilité législative pour prospérer, les stratégies que les entreprises pourront adopter grâce à des réglementations comme la CSRD permettront d'accélérer la transition vers une nouvelle économie plus inclusive et plus durable. **L'information extra-financière est clé pour investir, le temps du strictement financier ne va plus dans le sens de l'histoire.**

→ *Préserver les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les réglementations visant à simplifier les normes françaises et européennes*

PROTÉGER NOTRE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Faciliter les investissements en faveur de la biodiversité et s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature pour adapter le territoire

Aéma Groupe et le secteur de l'assurance sont mobilisés depuis plusieurs années dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Ils engagent des actions en faveur de la préservation et la restauration de la nature à travers leur activité assurantielle et leurs investissements, de manière individuelle ou collective. Cet effort collectif doit passer à l'échelle et être encouragé par **la multiplication de partenariats publics/privés (cf. axe 3) et le financement de la recherche scientifique afin de mieux orienter les investissements**. A ce titre, **les solutions fondées sur la nature (SFN) doivent être la colonne vertébrale du financement de l'adaptation des territoires**. Alors que **le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité viennent en grande partie d'un surdéveloppement de solutions industrielles, il est indispensable de ne mobiliser les solutions technologiques qu'en dernier recours**. Cette nécessité est par ailleurs valable pour tous les axes du PNACC 3.

→ *Développer les investissements collectifs publics/privés en faveur de la biodiversité*
 → *S'appuyer en priorité sur les solutions fondées sur la nature pour adapter les territoires et n'utiliser les solutions technologiques qu'en dernier recours*

Protéger la santé des sols

L'érosion de la biodiversité et de la santé des sols, liées à l'utilisation de produits chimiques dangereux, a des impacts directs pour la santé des populations et leur sécurité alimentaire. Associée à une artificialisation galopante ces dernières décennies, **la plupart des sols en France ne peut plus retenir l'eau, aggravant de fait les phénomènes d'inondation**. La santé des sols doit donc être protégée afin de faire face à ces risques et pour exercer pleinement leur rôle de puits de carbone.

- Appeler la Commission européenne à proposer une réforme ambitieuse du règlement REACH (« Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals ») sur la restriction de l'usage ou l'interdiction des produits chimiques dangereux
- Contraindre les firmes phytosanitaires, avant mise sur le marché, à présenter aux autorités sanitaires l'ensemble des substances chimiques entrant dans la composition de leurs produits et non plus seulement les matières actives.
- Réviser le Plan stratégique national (déclinaison nationale de la Politique Agricole Commune de l'Union européenne) afin de mieux prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique
- Accompagner et former les agriculteurs français pour
 - ◆ Diversifier les productions agricoles (natures de récolte, choix de variétés plus résistantes), adapter les techniques culturales (dates de semis, de taille pour la vigne...) et renforcer leur résilience face au risque de raréfaction de l'eau et aux risques climatiques sans renchérir les productions d'intrants chimiques, par ailleurs un enjeu fort de souveraineté face à la dépendance du secteur agricole français à ces produits importés
 - ◆ Garantir leur sécurité économique face aux défis des transitions et d'adaptation mais aussi de la concurrence internationale, notamment en assumant une hausse des coûts de production, et l'accompagner : cette garantie de revenus passe par des prix rémunérateurs, dont il faut accepter qu'ils soient plus élevés pour des niveaux de qualité, de standards sociaux et environnementaux et de garantie d'origine augmentés.

MOBILISER LES FORCES VIVES DE LA NATION POUR RÉUSSIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mobiliser la population à l'adaptation au changement climatique suppose le développement d'une culture du risque collective. Le secteur de l'assurance, et particulièrement les assureurs mutualistes comme Aéma Groupe, contribuent déjà par leurs actions de prévention à la diffusion de cette culture. **Nous sommes prêts à mobiliser notre expertise afin d'accélérer le déploiement d'actions collectives de sensibilisation accrue aux risques naturels et d'une meilleure connaissance, aussi bien des citoyens que des entreprises et des élus locaux.** Par ailleurs, une sensibilisation dès le plus jeune âge, ludique et adaptée aux nouveaux usages en matière d'apprentissage est souhaitable.

- Intégrer la culture du risque dès l'école primaire
- Renforcer les parcours de formation technique des professionnels de l'immobilier, des syndicats ainsi que des notaires afin d'améliorer la sensibilisation aux risques naturels lors du transfert de propriété ou lors de la location d'un bien immobilier
- Accroître les actions de sensibilisation pour les élus et de formation pour les agents publics des collectivités locales
- Mobiliser les parties prenantes afin de déployer à grande échelle une communication pédagogique adaptée (guides, infographies, etc.)
- Mieux communiquer sur la journée d'action face aux risques
- Organiser des évènements thématiques autour de l'adaptation 1 an après la sortie du plan puis à chaque date anniversaire du plan.